

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué <a href="#">2021/2531(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard (modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592) Complétant <a href="#">2011/0281(COD)</a> Sujet 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.01 Fruits, agrumes 3.10.06.02 Légumes 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">C(2021)00368</a>	28/01/2021	EC	
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		<a href="#">B9-0157/2021</a>	26/02/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0064/2021</a>	09/03/2021	EP	